

Avant-propos

L'éducation des contribuables devient rapidement un domaine d'action stratégique pour les administrations fiscales. À l'heure où les États et leurs services fiscaux dans le monde entier envisagent des approches innovantes pour compléter leurs techniques traditionnelles fondées sur la mise en application, ils se tournent vers les programmes d'éducation des contribuables afin d'améliorer la discipline et le civisme fiscal.

Parallèlement, les administrations fiscales poursuivent leur mutation, passant du rôle de collecteur de l'impôt à celui de prestataire de services pour les citoyens, en se positionnant à la jonction entre l'État et les citoyens. Cette transformation reflète la prise de conscience croissante du fait que le recouvrement de l'impôt peut aussi renforcer le sentiment de responsabilité entre les citoyens et l'État, en plus de dégager les recettes nécessaires pour financer des services essentiels.

La publication *Édifier une culture fiscale, du civisme et de citoyenneté : un document de référence global de l'éducation des contribuables* rend compte de ce changement de perspective en analysant un certain nombre d'idées novatrices en matière d'éducation des contribuables en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne, en Amérique latine, en Asie, dans la région de la Baltique, dans les Caraïbes et au Moyen-Orient. Elle traite en priorité des efforts déployés par les administrations fiscales nationales pour expliquer aux citoyens comment et pourquoi s'acquitter de leurs impôts, tout en faisant le lien avec la dépense sociale – l'autre terme de l'équation des finances publiques.

Ce rapport est un produit phare du Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement, créé en 2010 pour refléter l'importance de mieux mobiliser les ressources intérieures, moyen pour les pays d'être maître de leur développement. Ce Groupe de travail conseille l'OCDE sur ce qu'il faut faire pour créer les conditions permettant aux pays en développement de collecter l'impôt de façon juste et efficace.

Nous espérons que ce rapport apportera une contribution supplémentaire aux débats et aux études qui se font jour partout dans le monde sur l'importance de l'éducation des contribuables et son rôle dans les stratégies modernes de collecte de l'impôt. Nous souhaitons insister sur le rôle de la coopération au développement à l'appui des systèmes fiscaux dans les pays en développement. Nous espérons que ce guide aidera les professionnels du développement à comprendre comment intégrer des modules d'éducation des contribuables dans leurs futurs programmes de coopération au développement et qu'il sera une source d'inspiration pour l'élaboration de stratégies et de campagnes de sensibilisation et de mobilisation.

Remerciements

Ce guide sur l'éducation des contribuables a été demandé par le Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement, et est le fruit d'un partenariat entre l'OCDE et EUROsociAL II, le programme régional de l'Union européenne pour la cohésion sociale en Amérique latine dirigé par la Fondation internationale et pour l'ibéro-amérique d'administration et politiques publiques (FIIAPP). Il a été réalisé et coordonné par Keith Patterson, conseiller du programme fiscalité et développement (OCDE), sous la direction de Ben Dickinson, Chef du programme fiscalité et développement (OCDE) et en étroite collaboration avec Borja Díaz Rivillas, responsable des finances publiques et de la bonne gouvernance (FIIAP) qui a coordonné et édité les chapitres consacrés aux pays latino-américains et a contribué à l'aperçu général. Nous remercions tout particulièrement Marc Berenson, de l'Institute of Development Studies, qui a conçu une grande partie du contenu de cet ouvrage.

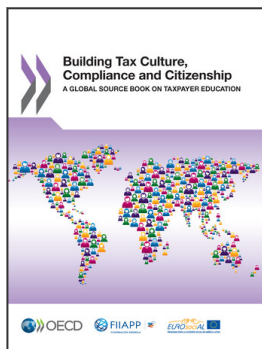
Cet ouvrage n'aurait pas été possible sans les contributions essentielles d'agents motivé et zélés au sein de 28 administrations fiscales dans le monde entier, qui s'emploient à convaincre leurs concitoyens que payer leur impôt est important pour eux en tant qu'individus et pour le bien de leur pays, et à leur montrer qu'il est de plus en plus facile de le faire grâce aux nouvelles technologies. Dans certains cas, ils doivent également convaincre leurs supérieurs que l'éducation des contribuables sert l'intérêt stratégique à long terme de l'administration proprement dite. Ces hommes et ces femmes ont apporté des contributions essentielles pour cette publication en prenant le temps de répondre aux enquêtes, aux formulaires et aux questions.

Nous souhaitons remercier en particulier : au Bangladesh, Khan Meftha Uddin, directeur général, Bangladesh Civil Service (BCS) ; au Bhoutan, l'Académie fiscale et Ugyen Wangdi, collecteur adjoint, Département des recettes et des douanes, Division de l'administration fiscale au ministère des Finances ; au Brésil, Antônio Henrique Lindemberg Baltazar, inspecteur des impôts, coordonnateur de l'éducation fiscale, Secrétariat du ministère fédéral des Finances du Brésil, Clóvis Belbute Peres, inspecteur des impôts, Secrétariat du ministère fédéral des Finances du Brésil et João Maurício Vital, inspecteur des impôts, coordonnateur général de la division des services aux contribuables et de l'éducation fiscale, Secrétariat du ministère fédéral des Finances du Brésil ; au Burundi, Domitille Mukandori, directeur de la division de la communication et des services au contribuable, Administration fiscale du Burundi (OBR) ; au Chili, Jorge Guzman, chef du programme interne d'éducation fiscale ; en Colombie, Francisco Ruiz Peronard, conseiller auprès du directeur général de la Direction nationale des impôts et des douanes (DIAN) ; au Costa Rica, Billie Brenes, directeur des services aux contribuables à la Direction générale des impôts et Daniela Chacón, sous-directrice de l'éducation et de la culture fiscale à la Direction générale des impôts ; en Égypte, Wagdy Abdelkader, Bureau technique du ministre égyptien des Finances ; au Salvador, Evelyn Carballo, chef du département de l'éducation fiscale, Direction générale des taxes intérieures du Salvador ; le Bureau estonien des impôts et des douanes ; au Guatemala,

Sergio Estrada, consultant, programme d'éducation à la culture fiscale, Surintendance de l'administration fiscale (SAT) ; en Jamaïque, Meris Haughton, directeur des communications, Administration fiscale de la Jamaïque ; au Kenya, Ezekiel Maru, sous-commissaire aux affaires fiscales, Administration fiscale du Kenya ; en Corée, le Service national coréen de l'impôt ; au Liban, Thérèse Ghossein, directrice, Bureau du civisme fiscal, ministère des Finances ; en Malaisie, le Service du revenu intérieur de Malaisie ; à Maurice, Naimduth Bissessur, directeur, Administration fiscale de Maurice ; au Mexique, Carlos Malpica, chef du programme national d'éducation fiscale, Service d'administration fiscale (SAT) ; au Maroc, Laila Alami Ouehhab, chef de bureau, Direction générale des impôts ; au Mozambique, Susana Raimundo, directrice, Bureau pour l'image et la communication, et Hermínio Sueia, directeur-général, Bureau de contrôle interne, Autorité fiscale du Mozambique ; au Nigéria, Emmanuel Obeta, directeur, communication et liaison, Service fédéral du revenu intérieur ; au Pérou, Carmen Vargas, coordinatrice du programme de culture fiscale SUNAT, Institution de l'administration fiscale et douanière du Pérou ; au Rwanda, Dorcella Mukashyaka, directrice des services aux contribuables, Office rwandais des recettes ; au Sénégal, Ange Mancabou, directeur, Bureau de la communication et des relations avec le public, Direction générale des impôts et des domaines ; à Singapour, l'Office du revenu intérieur de Singapour ; en Afrique du Sud, Jabulile Khumalo, Sobantu Ndlangalavu, Collen Lediga, Administration fiscale sud-africaine ; en Turquie, l'Administration fiscale turque ; en Uruguay, Margarita Faral, conseillère adjointe, Direction générale des impôts (DGI) ; et en Zambie, Bridget Chepeshi, responsable du centre d'appels et de conseils, Administration fiscale de Zambie.

Nous remercions également les représentants d'autres pays qui ont participé aux phases initiales du recueil d'informations mais dont cette version du guide ne rend pas compte.

Nous souhaitons également remercier plusieurs contributeurs qui ont enrichi ce rapport, notamment Emma Barr et Maria Kuss de l'Institute of Development Studies, Devi Thani du Secrétariat du Forum sur l'administration fiscale (OCDE), Attiya Waris de l'Université de Nairobi et Mohammed Hameed Khudhair Al-Darkazali de l'Université du Sussex. Fiona Hinchcliffe a fourni une aide rédactionnelle précieuse et Jennifer Allain a assuré la mise en page et participé à la conception graphique.



Extrait de :

Building Tax Culture, Compliance and Citizenship A Global Source Book on Taxpayer Education

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264205154-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/La Fondation internationale et pour l'Ibéro-Amérique d'administration et de politiques publiques (2015), « Avant-propos et remerciements », dans *Building Tax Culture, Compliance and Citizenship : A Global Source Book on Taxpayer Education*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264230163-1-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.